



**Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise**

**Liste des délibérations examinées
Comité Syndical du 04 Juillet 2024**

1	Compétences obligatoires - Convention de gestion des services communs entre Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble et le SMMAG.	Adoptée
2	Compétences obligatoires - Adhésion du SMMAG au Service Commun Protection des Données.	Adoptée
3	Compétences obligatoires - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres constituée entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise pour la passation des marchés publics et accords-cadres relatifs aux moyens d'information.	Adoptée
4	Mobilités partagées, actives et intermodalité - Convention de partenariat avec le Comité d'Organisation du Tour Nord Isère pour l'organisation de l'édition 2024 de la course Alpes-Grésivaudan Classic - Autorisation donnée au Président à signer la convention.	Adoptée
5	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Participation du SMMAG à la Foncière Environnementale de l'Isère.	Adoptée
6	Mobilités urbaines - Accord-cadre à bons de commande - Conception, réalisation de la communication et reprographie, production de supports de communication du SMMAG et de sa marque commerciale M Lot n°2 reprographie- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°2 au marché n°2022-43.	Adoptée
7	Mobilités urbaines - Exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération grenobloise - Rapport du délégataire de l'année 2023.	Adoptée
8	Mobilités urbaines - Exploitation du réseau de transport en commun sur le territoire du SMMAG - Présentation et attribution du contrat d'obligation de service public.	Adoptée
9	Mobilités urbaines - Protocole d'achèvement du contrat d'OSP pour l'exploitation du service de transport public de voyageurs de l'agglomération Grenobloise.	Adoptée
10	Compétences Mobilités actives et intermodalités - Adaptation de la tarification du service "Vélo solidaire".	Adoptée
11	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Création d'un parking de covoiturage à La Buissière : Validation de l'avant-projet.	Adoptée
12	Mobilités urbaines - Marché 2018-112 : Signature d'un avenant 6 correctif (sans incidence financière) de l'avenant 5 pour l'extension du système billettique aux réseaux du Grésivaudan et du Voironnais.	Adoptée
13	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Création d'une liaison inter-rives entre Saint-Ismier et Le Versoud : Validation de l'avant-projet	Adoptée
14	Mobilités urbaines - Tarification du réseau M réso.	Adoptée
15	Mobilités urbaines - Convention portant sur les modalités de délégation de l'exploitation de 5 lignes de transport.	Adoptée